

## Janvier 2018

Cette lettre d'information vous présente les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au cours des mois de décembre et de janvier et annonce les chantiers à venir.

- La présentation par la Commission européenne d'une feuille de route et de plusieurs mesures concrètes pour consolider l'Union économique et monétaire européenne.
- L'importance des priorités 2018 publiées par la BCE, l'EBA et le SRB pour aider les banques à se mettre en ordre de marche et lancer les chantiers adéquats.
- La finalisation de Bâle 3 avec la signature de l'accord définitif : révision de l'approche standard, modification de l'approche IRB, calcul du risque opérationnel, surcharge au titre du ratio de levier, output floor....
- La nouvelle directive européenne concernant le rang des instruments de dette senior non préférée dans la hiérarchie en cas d'insolvabilité (BRRD).
- MIFID 2 : une implémentation plus longue et plus difficile que prévu.

[Consulter l'update mensuel](#)

## Newsletter de l'ECB Office

Cette lettre d'information vous présente les sujets traités au cours des trois derniers mois par notre centre d'excellence situé au plus près de la BCE à Francfort, en lien avec les travaux menés par le superviseur européen.

[Consulter la lettre d'information](#)

## Autres actualités

- [Finalisation de la réforme Bâle 3](#)
- [Questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle](#)

## Publication

- [Réflexions Réglementaires n°3](#)

## Événement

### **KPMG Fréquence Banque : 8ème émission**

Cette émission trimestrielle vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire

bancaire en vingt minutes.

Notre 8ème émission est disponible depuis le 18 janvier sur la page de Radio KPMG, accessible via [KPMG.fr](http://KPMG.fr) et intègre une interview de **François-Louis Michaud**, Directeur Général Adjoint à la **Banque Centrale Européenne**, qui présente les **priorités de la BCE pour 2018**.

---

[kpmg.fr/mediasocial](http://kpmg.fr/mediasocial)



[Enoncé en matière de confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Informatique et liberté : vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

Pour ne plus recevoir **aucune** communication de KPMG, merci de bien vouloir cliquer ici.

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.